

Check-list : Mentions obligatoires sur les factures de micro-entreprise

À noter : si votre profession est réglementée, vérifiez que d'autres mentions spécifiques ne sont pas obligatoires pour vous !

1. Sur votre micro-entreprise

- Nom et prénom, suivis de la mention « EI » ou « Entrepreneur Individuel »
- Adresse postale
- Numéro SIREN
- Numéro RCS ou RM, pour les commerçants et les artisans respectivement.
- Numéro d'identification à la TVA, si vous êtes soumis à la TVA.

2. Sur votre client

- Nom et prénom
- Adresse postale

3. Sur la prestation

- Date de la prestation de service ou de la vente
- Numéro de bon de commande (s'il y en a un)
- Description détaillée de la prestation de service ou des biens vendus
- Quantité et prix unitaire hors taxes et taux de TVA applicable
- Majoration du prix (frais de port par exemple)
- Réduction de prix
- Montant total à payer HT et TTC s'il y a de la TVA.

4. Les mentions légales

- Le mot « FACTURE »
- Numéro unique de la facture
- Date d'émission de la facture
- Si exemption de TVA : « *TVA non applicable, art. 293 B du CGI* »
- Si vous n'avez pas de numéro RCS : « *Dispensé d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)* »
- Informations sur votre assurance professionnelle si vous avez une obligation liée à votre métier (nom de l'assureur et couverture géographique)

Si votre client est un particulier :

- Informations sur [votre contrat de médiation](#)

Si votre client est un professionnel :

- L'échéance de paiement

- Les taux des pénalités de retard
- L'indemnité forfaitaire de 40€ HT pour frais de recouvrement

Si votre client est dans l'Union Européenne :

- Votre numéro de TVA intracommunautaire (***même si vous n'êtes pas soumis à la TVA***)

5. À garder en tête pour le futur

- Numéro SIREN du client, si c'est un professionnel
- Adresse de livraison si elle est différente de l'adresse de facturation
- La mention « livraison de bien » ou « prestation de service » : on peut ajouter une colonne pour préciser cet élément pour chaque élément facturé, si l'on facture à la fois des biens et des services.